



Jumelage Québec – France pendant le Conseil permanent de l'UIHJ à Paris

C'est à l'issue du conseil permanent de l'UIHJ à Paris le 24 novembre 2006 qu'a eu lieu la cérémonie officialisant le jumelage entre la Chambre des huissiers de justice du Québec et la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers (France).

Un jumelage attendu

Notre confrère André Mathieu, connu de nous tous, est à l'origine de l'initiative pour en avoir jadis occasionnellement discuté avec le président Isnard ainsi qu'avec certains confrères français lors de ses nombreux déplacements en France. L'idée refit encore surface particulièrement lors d'un récent voyage au Québec de notre ancien confrère Pierre-Yves Moutout actuellement aux Éditions juridiques et techniques qui en discuta aussi avec notre collègue québécois en préparant et suggérant un projet spécifique à cette fin.

Ce projet fût soumis dans un premier temps à son ordre professionnel pour discussion entre les membres du bureau québécois. Dans l'intervalle, c'est entre les bureaux pléniers des deux dernières années à l'UIHJ, à Paris même, que notre confrère Mathieu en fit l'approche avec Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ. Me Menut, à son tour le présenta à la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers pour en connaître sa faisabilité avec la confrérie charentaise. Il faut également savoir que l'ancêtre du confrère Mathieu, Jean Mathieu, est aussi originaire des Charentes étant venu en Nouvelle France (Québec) en 1659 pour aider au peuplement du Canada d'alors. Nous comprenons dès maintenant les liens très particuliers et affectifs que notre confrère du Québec a conservé pour cette partie de la France d'où sont originaires d'ailleurs plusieurs Québécois issus de milliers de familles souches de l'arrière pays charentais.

Finalement, les membres du bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec en acceptèrent le principe peu avant le dernier congrès international qui s'est tenu l'an dernier à Washington. C'est durant ce congrès que les pourparlers continuèrent entre André Mathieu, des membres de la direction québécoise alors présents, les confrères Dubé et Aidans d'une part, et, d'autre part, de l'un

de ses éminents membres, Bernard Menut, représentant la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers. Ainsi, fût mis en exergue les principaux et derniers jalons permettant la signature de cette historique convention bipartite ainsi scellée et signée à Paris.

Le protocole

Lors de cette signature, Guy Bricard, président de la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers, précisa d'entrée de jeu notamment les liens historiques tout particuliers qui unissent les deux organismes. Ce que le préambule de cette convention spécifie aussi très particulièrement. En effet, les liens historiques et indéfectibles établis entre la France et le Québec depuis Cartier et Champlain sont évidents. Tous ces événements sont non seulement une vérité de l'histoire mais aussi parce que ces liens ont toujours été au sein de l'UIHJ, précise-t-on d'ailleurs au document : ... été « *tissés serrés* » suite à des visites constantes et répétées par ses représentants regroupés tout particulièrement au sein de l'UIHJ... Et, cela remonte à plus d'un demi-siècle !

Une convention... mais pourquoi ?

Ce protocole permettra précisément, de part et d'autre, de consolider, renforcer et concrétiser les rapports confraternels et d'enrichir leurs acquis par des échanges sur les plans professionnels et culturels. Il est notamment prévu de promouvoir la formation par la mise en œuvre de stages ouverts aux huissiers de justice ou aux aspirants huissiers et même également, au personnel des études, de part et d'autre ;

De favoriser tout échange de documents et d'ouvrages à caractère juridique et professionnel ;

D'organiser des colloques, séminaires, conférences ou toutes études de droit comparé, notamment avec la participation de l'UIHJ.

Finalement, une cellule de veille mixte sur cette convention est aussi prévue pour formuler des suggestions de manière à en améliorer la substance sera établie dès l'an prochain et destinée à assurer l'exécution de cette dernière.



Twinning Convention Between Quebec and France

During the last permanent council of the UIHJ in November 2006 in Paris, took place the official ceremony on the twinning convention between the Chamber of the judicial officers of Quebec and the Regional Chamber of the judicial officers near the Court of Appeal of Poitiers (France).

An Awaited Twinning

Our fellow-member André Mathieu, known from all of us, is at the origin of the initiative. Formerly, he occasionally discussed it with president Isnard along with some french colleagues in between several trips that he had done in France. The idea still remade surface particularly when former fellow-member Pierre-Yves Moutout now acting currently with the Éditions Juridiques et Techniques came in a recent business trip in Quebec and discussed the subject with him by preparing and suggesting a project for this specific purpose.

This so called project was first submitted initially to its professional Order for discussion between the members of the board of directors of the Quebec Order. In the meantime, it is during and in-between the two last years inside the plenary board of officers within the UIHJ meeting in Paris, that our colleague Mathieu made its approach with his counterpart colleague of the Union, president Bernard Menut. Therefore, Mr Menut, presented it at the Regional office meeting in Poitiers to know from the charentaise brotherhood Chamber, its feasibility. It is also important to know that the ancestor of our colleague André Mathieu known as Jean Mathieu is also originating from the Charentes having come in New France (Quebec) in 1659 to help Canada to be peopled. We now understand particularly the main reason why our fellow-member of Quebec André Mathieu emotionally preserved and deserved for the Charentes and from where originated thousand of families and inhabitants from this part of France.

Subsequently, the members of the board of the Quebec Chamber accepted the principle of the idea few days before the last International congress which was held last year in Washington. It is during this congress that the talks continued

between them and the participation at that time with the colleagues Dubé and Aidans, and, on the other hand, with Mr Menut representing the Regional Chamber of Poitiers. In Washington, was then put forward the main last stakes allowing the signature of this historical convention thus sealed and signed in Paris.

The Convention

At the time of this signature, Guy Bricard, president of the Regional Chamber of Judicial Officers of near the Court of Appeal of Poitiers, particularly specified what the preamble of this convention mentioned in particular. Indeed, he pointed out the historical and indefectible links established between France and Quebec happened since the discovery of Jacques Cartier and the first establishment in Quebec by Samuel de Champlain which are not only an historical truth but also because they always were, within the UIHJ, also clearly specifies in the document: . . . That those several visits and meetings were constant and repeated, then, always "woven tight" and followed by its representatives gathered within the international Union. All that, since more than one half-century!

Why a Convention?

Finally, this protocol will provide, on both sides, to consolidate, reinforce and concretize the confraternal reports/ratios and to enrich their assets by exchanges especially on a professional and cultural levels. It is, in particular, envisaged to promote the education level by settling some training courses open not only for the practicing judicial officers but also to the trainees and even perhaps open to the personal of some firms, on both sides;

- to also support any exchange of documents and legal works in several professional matters;
- to organize some conferences, seminars, colloquiums and studies on compared rights, in particular, even with the participation of the UIHJ.

Finally, a mixed cell on this convention will be established as of the next year and designed to formulate suggestions in order to improve the substance of it and will be intended to ensure the execution of the latter.

Paul E. Linteau est décédé à Montréal le 22 janvier 2007, à l'âge de 90 ans.

Après dix années passées au Service des incendies de Montréal, il s'est illustré comme figure de proue de la profession d'huissier de justice au Québec. Il fut l'un des fondateurs de la Chambre des huissiers de justice du Québec, assumant pendant de nombreuses années les rôles de secrétaire et trésorier bénévole.

Il fut également actif au sein de l'UIHJ. Il aura été l'un des maîtres d'œuvre de l'encadrement de la profession d'huissier de justice au Québec.

L'UIHJ présente ses condoléances attristées à sa famille, parents et amis.

In memoriam



Paul E. Linteau died in Montreal on January 22, 2007, at the age of 90.

After ten years spent at the Service of the fire brigade of Montreal, he became a leading figure of the occupation of judicial officer in Quebec. He was one of the founders of the Chamber of Judicial Officers of Quebec, assuming during many years the benevolent roles of secretary and treasurer.

He was also active within the UIHJ. He was one of the project leaders of the framing of the occupation of Judicial Officers in Quebec.

The UIHJ would like to express its sincere condolences to his family, parents and friends.